

8 avril 2024

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 5 avril 2024, la liste 2024 des métiers très en pénurie vient d'être publiée au [Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg](#), ainsi que sur le [site de l'ADEM](#). Cette liste établit les emplois ardemment recherchés par les recruteurs et pour lesquels très peu de candidats sont disponibles auprès de l'ADEM. Ils sont désormais 24 à figurer sur cette liste, contre 30 l'an dernier.
- [Le Conseil de Gouvernement du 27 mars 2024](#) a avalisé le projet de règlement grand-ducal portant modification de trois règlements grand-ducaux (critères de ressources et de logement, formalités administratives et niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié) en exécution de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration (loi sur l'immigration). Ce projet de règlement grand-ducal s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive (UE) 2021/1833 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié par le projet de loi portant modification de la loi sur l'immigration.
- Le 31 mars 2024, [la Bulgarie et la Roumanie sont devenues membres de l'espace Schengen](#): cela signifie que les règles de Schengen s'appliqueront intégralement dans ces deux États membres, y compris en ce qui concerne la délivrance de visas Schengen, et que les contrôles aux frontières aériennes et maritimes intérieures seront levés.

Chiffre de la semaine: 19.436

En jetant un regard sur le type de documents valides détenus au 21 décembre 2023 par les ressortissants de pays tiers, nous pouvons constater que 19.436 personnes détiennent une carte de séjour en tant que membre de famille d'un ressortissant de l'Union européenne (33,6%) ; 12.141, un titre de séjour pour motifs économiques (21%), 12.019 un titre de séjour pour raisons familiales avec un autre ressortissant de pays tiers (20,8%) et 7.086 un titre de séjour protection internationale. Enfin, 5.395 (9,3%) détenaient le statut de résident de longue durée.

Source : Direction générale de l'immigration

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en